



Declaration de travaux et panneau d'affichage: qui noter

Par **dubois matt**, le **17/09/2017** à **03:58**

Bonjour,

J'ai enfin reçu l'accord pour faire plusieurs travaux chez moi (déclaration préalable de travaux). Par contre arrive le moment de remplir le panneau à afficher et là...

Pour la nature des travaux voilà ce que j'ai noté:

Création de 3 fenêtres de toit (2 arrières, 1 coté rue)

Ravalement façade coté pignon et façade arrière (1^{er} étage)

Extension arrière (6m²)

Pose d'une pergola

Bardage bois niveau Rdc sur l'arrière de la maison

Remplacement toiture garage

a/Dois je y noter également la transformation du grenier en chambre (déclaré dans la déclaration) ?

b/On y demande la "superficie du plancher". Est ce celle des nouvelles créations ou la superficie totale de la maison création comprise?

c/On y demande la "hauteur sol". Est ce celle de l'extension (3m) ou celle de la maison (10.61m) ?

d/ j'ai eu l'accord par non réponse, par contre j'ai reçu un "certificat de non opposition", dois je également l'afficher?

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **17/09/2017** à **06:58**

Bonjour,

Pour remplir le panneau d'information, il suffit de mettre, en nature des travaux : "fenêtres de toit et autres". c'est tout. Ceux qui veulent en savoir + se rendent en mairie et vont consulter le dossier.

Par **dubois matt**, le **17/09/2017** à **08:49**

Bonjour et merci de votre réponse.

Je voulais être sûr de pas noter de bêtises, les gens sont parfois tellement tattillon... oui mais là il a mal remplis son panneau,...